

Le président, M. Dalhaye demande l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que la Commission de l'impôt ait rapporté et que le Conseil de l'impôt ait donné le résultat de ses travaux.

Le mois d'ajournement aux voix. (Protestations sur divers bancs.) M. Meslemy, rapporteur. — Au milieu de la séance, on a vu s'écrouler le banc de M. le président. — Le projet a été régulièrement voté, ces protestations ne figurent pas à l'Ordo.

L'IMPÔT SUR LE REVENU La Chambre aborde la discussion du projet d'impôt sur le revenu. M. Javéas défend le projet, à condition que l'impôt soit progressif et proportionnel.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

ELECTIONS

Election sénatoriale de la Meuse Une élection sénatoriale a eu lieu hier dans la Meuse pour le remplacement de M. Boulangier, décédé.

Election législative de la Somme Hier les électeurs de la 3^e circonscription d'Amiens ont élu pour le remplacement de M. Gavini, élu sénateur.

Election au Conseil général Les électeurs du canton de Lestignan (Aude) ont élu hier leur représentant au Conseil général.

LE CAS DE M. ARCHIMBAUD

La libération de M. Archimbaud n'est plus désormais, qu'une question de jours, nous pourrions dire d'heures. En effet, l'ex-député de l'Aisne avait droit à une seconde dispense en qualité de frère de militaire.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

Le projet actuel demande 500 millions à l'Etat, mais il est certain que l'impôt complémentaire sera plus onéreux que le projet de M. Caillaux.

REVOICATIONS DE DONATIONS

Le tribunal civil de Belley a condamné l'Etat à restituer deux titres de rente avec charges de célébration de messe.

Le tribunal civil de Belley a condamné l'Etat à restituer deux titres de rente avec charges de célébration de messe.

Le tribunal civil de Belley a condamné l'Etat à restituer deux titres de rente avec charges de célébration de messe.

Ca et là

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

M. François Mathet, directeur de la Compagnie des Eaux de Paris, est élu député de Paris.

REUNIONS ET CONFERENCES

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

Assemblée générale de la Ligue patriotique des Français.

INFORMATIONS DU SOIR

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Derivans, commandant le croiseur de guerre le « Derivans », est nommé capitaine de vaisseau.

FACE AU DEVOIR!
XXIII
De tous côtés, les gens couraient, un homme, en se précipitant dans le jardin de maître, faillit renverser Mme Verrier.

rougeaud, personnage important du bourg, se craignait pas de rétorquer. Comme de droit de cravate sur le visage, il se mouilla les lèvres et dit à la femme qui se tenait devant lui :

rettes où le mobilier s'écroulait, et dans l'effacement des étagères devant l'irrésistible élan, le bon sens s'abolissait. Un homme robuste encore descendait, les mains chargées d'un lapon à demi-mort de frayeur, emportant sous chaque bras d'immenses pots de confiture. Ils ne tournaient même pas la tête en arrière.

A côté d'Allette, de petites plaintes se firent entendre. Deux enfants pleuraient ; leur maison avait été incendiée ; ils ne pouvaient retrouver leurs parents. Ils se précipitèrent vers la rue, les pauvres petits tremblants, désignant les flammes d'un geste apeuré.

aidé à enlever les menus meubles et les pièces de linge s'écroulèrent. Par-dessus la route, les flammes se rejoignirent, formant une voûte. Allette, tout à coup, se souvint des enfants qu'elle avait conduits dans l'enclos.

— Merci, dit-elle au vieux qui déjà s'était assis derrière le mur où il gardait un étrange genre de fougères. Des poquets de feuilletons coupés dans un quartier s'étaient au milieu de poteries, de ferrailles et d'une vieille pendule.